

J'ai interrogé le ministre des Travaux publics d'alors à ce sujet et il m'a répondu qu'il s'agissait effectivement de la politique officielle, que ce n'était pas nécessairement à des compagnies syndiquées qu'on adjugeait ces contrats de nettoyage. Je voudrais signaler au ministre que pour l'adjudication de contrats à des compagnies de nettoyage et autres, on devrait se faire un devoir de ne traiter qu'avec des compagnies syndiquées car il est regrettable que le gouvernement fédéral donne un si mauvais exemple en faisant le contraire.

Il y a d'autres questions que j'aimerais signaler, mais je crois devoir me restreindre à ces trois aspects particuliers. Tout d'abord, quels sont les travaux d'importance prévus par le ministre pour remplacer le programme des travaux d'hiver, et j'entends par là des travaux assez considérables pour remédier au problème toujours si complexe d'un chômage étendu.

• (9.50 p.m.)

La seconde question a trait à Robert's Bank. Comment se fera le partage des installations entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, et quelles installations le gouvernement fédéral a-t-il l'autorité indiscutable de construire? En troisième lieu, le gouvernement songera-t-il à réviser sa politique de façon à traiter exclusivement avec les entreprises syndiquées dans l'adjudication des contrats de nettoyage et autres pour les immeubles publics?

**M. McGrath:** J'ai écouté avec intérêt la déclaration du ministre, monsieur le président. J'ai été plutôt intrigué lorsqu'il a dit que les députés pourraient transmettre leurs demandes aux bureaux régionaux pour les divers projets de travaux publics dans leur circonscription. Peut-être pourrait-il préciser davantage parce que, dans notre cas particulier, le bureau régional de Terre-Neuve est situé à Halifax. Je maintiens qu'en plusieurs cas, et nous en avons certainement eu l'expérience dans d'autres domaines lorsque nous avons des bureaux régionaux situés dans les Maritimes, ils ne sont pas très familiers avec les problèmes particuliers à Terre-Neuve: Je crois comprendre que le ministre faisait peut-être allusion à ce qui pourrait figurer sous la rubrique des travaux publics divers, soit les travaux d'une valeur inférieure à \$50,000.

Je partage avec d'autres députés une certaine déception relativement au fait que les prévisions budgétaires n'ont pas été soumises

au comité. Il existe un certain nombre de questions de détails que nous aimerions poser aux fonctionnaires du ministère et, bien entendu, nombre d'entre nous répugnent à absorber le temps du comité en posant des questions de détail. Le député de Gander-Twillingate s'est référé au crédit au titre des ports, rivières et services techniques et l'a comparé au crédit de l'année dernière pour Terre-Neuve. Il a parlé de l'importante réduction. J'aimerais que le ministre fasse des commentaires sur cette réduction, car je pense que nos problèmes dans ce secteur particulier des travaux publics, si important pour Terre-Neuve, loin de diminuer s'accroissent tous les ans. Nous nous serions au moins attendus à ce que les prévisions budgétaires, au titre de ce crédit particulier qui, comme je l'ai dit, est si important pour Terre-Neuve, augmentent substantiellement. Il est intéressant de noter la comparaison entre ce crédit au titre des ports, rivières et services techniques et le crédit du Nouveau-Brunswick.

Bien que ce chiffre ait également été réduit par rapport à celui de l'an dernier, il s'agit néanmoins d'une somme qui dépasse le crédit prévu pour Terre-Neuve. Je crois pouvoir signaler, en toute justice, que nos problèmes à Terre-Neuve sont beaucoup plus importants et plus nombreux. Nous avons beaucoup plus de ports et d'installations maritimes à cause de la longueur de la côte de la province de Terre-Neuve, qui comprend la côte du Labrador.

En ce qui a trait à ces crédits, monsieur le président, j'aimerais parler brièvement de l'aménagement du port de Saint-Jean. J'ai remarqué que la somme affectée au port de Saint-Jean cette année ne s'élève qu'à \$100,000. J'aimerais savoir, par exemple, de quelle façon elle sera répartie, car nous entendons dire depuis plusieurs années que le ministère des Travaux publics du Canada a l'intention d'étendre les installations portuaires de Saint-Jean jusqu'à la limite est du port. Depuis que certains travaux d'aménagement du port ont été terminés, la circulation s'est accrue de façon inattendue. C'est évidemment le résultat d'installations améliorées dans ce port très important. Par exemple, j'aimerais que le ministre nous dise si le port doit être élargi. Nous avons espéré une déclaration dans ce sens cette année parce que, je le répète, le besoin existe et devient de plus en plus aigu.

Pour ce qui est du logement, je souscris aux observations de l'honorable député de Cochrane. Moi aussi, je suis d'avis que les députés de circonscriptions où il y a des bâtiments publics devraient avoir des locaux où